

UNDT/2024/111, Adundo

Décisions du TANU ou du TCNU

Dans le contexte de la présente affaire, le Tribunal estime que les notifications électroniques de l'UMOJA concernant les relevés de temps et de présence du requérant, qui lui ont été automatiquement envoyées tous les mois pendant la période pertinente de quatre ans, n'étaient rien d'autre que des mises à jour de l'état de ses relevés de congés. Aucune de ces mises à jour ne constituait donc une décision administrative distincte et individuelle au sens de l'article 2, paragraphe 1, point a), de la directive. 2.1(a) du Statut du Tribunal du contentieux administratif contre lesquelles le requérant doit déposer une demande d'évaluation de la gestion conformément à la règle 11.2.

En appliquant la norme de preuve de la prépondérance de la preuve ou la présomption de régularité, en l'absence d'observations et/ou de preuves fournies par le requérant à l'appui de son affirmation selon laquelle les chiffres utilisés par le DSS étaient incorrects, le Tribunal estime que le défendeur a établi de manière appropriée que les informations fournies par le défendeur constituaient un enregistrement exact du solde de congés de maladie à plein traitement du requérant depuis son recrutement en 2011 et jusqu'à la fin de l'année 2022.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

La décision de placer le requérant en congé de maladie avec une demi-journée de rémunération combinée avec une demi-journée de congé annuel afin qu'il reste à plein traitement jusqu'à ce que son droit à un congé de maladie à plein traitement soit rétabli.

Principe(s) Juridique(s)

C'est « la jurisprudence bien établie “ du Tribunal d'appel que ” la charge de la preuve de toute allégation de mauvaise motivation incombe au requérant » (voir, para. 38 de Kisia 2020-UNAT-1049).

La jurisprudence du Tribunal d'appel permet de débattre de la norme de preuve applicable à une décision telle que la décision contestée : s'agit-il de la prépondérance de la preuve ou de la présomption de régularité (voir, par exemple, Requérant 2022-UNAT-1187, paras. 60 à 66, ainsi que Toson 2022-UNAT-1249, para. 29, Noberasco 2020-UNAT-1063, para. 42, Ngokeng 2017-UNAT-747, para. 33, Soliman 2017-UNAT-788, para. 33, Nastase 2023-UNAT-136, para. 24, et Mirella 2023-UNAT-1334, para. 61 - la jurisprudence n'est pas cohérente en ce qui concerne la question de savoir si le critère de preuve de la présomption de régularité est uniquement applicable aux affaires de non-sélection et de non-renouvellement ou s'il s'applique également à d'autres types de décisions susceptibles de recours en vertu de l'article 2.1(a) du Statut du Tribunal du contentieux administratif).

Résultat

Rejeté sur le fond

Texte Supplémentaire du Résultat

Le Tribunal note qu'il découle de la jurisprudence constante du Tribunal d'appel que « lorsqu'une justification est donnée par l'Administration pour l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, elle doit être étayée par les faits » (voir le paragraphe 29 de l'arrêt Islam 2011-UNAT-115 tel que, par exemple, affirmé dans l'arrêt Wathanafa 2023-UNAT-1389, paragraphe 36). 36). Comme il ressort de l'arrêt fondateur du Tribunal d'appel dans l'affaire Sanwidi 2010-UNAT-084, dans le cadre du contrôle juridictionnel, le Tribunal peut apprécier « si des éléments pertinents ont été ignorés et des éléments non pertinents pris en compte » et donc également si les faits qui sous-tendent la décision contestée étaient corrects (voir le paragraphe 40).

La preuve par oui-dire est, en principe, admissible devant le Tribunal, mais sa « valeur probante dépend largement de la crédibilité ... de la personne qui la donne » (voir les paragraphes 72 et 73 de l'affaire 2022-UNAT-1187).

Texte intégral du jugement

[Texte intégral du jugement](#)

Applicants/Appellants

Adundo

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2022/053

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

16 Déc 2024

Duty Judge

Juge Adda

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/1999/13

Statut du personnel

- Disposition 11.2
- Disposition 6.2

Jugements Connexes

2011-UNAT-115

2023-UNAT-1389

2010-UNAT-084

2020-UNAT-1049

2022-UNAT-1249

2022-UNAT-1187

2020-UNAT-1063

2017-UNAT-747

2017-UNAT-788

2023-UNAT-1366

2023-UNAT-1334